**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Préparation au contrôle des véhicules à moteur chez le garagiste recommandée**

**Passer le contrôle des véhicules à moteur sans crainte**

***Berne, le 11.04.2022* – *L’approche d’un contrôle des véhicules à moteur est source d’incertitude et d’inconfort pour de nombreux propriétaires de véhicules. Les garagistes de l’Union professionnelle suisse de l’automobile (UPSA) peuvent apporter leur aide et se charger des préparatifs et du suivi autour du contrôle périodique des véhicules à moteur.***

Tous les deux ans, les détenteurs de véhicules sont convoqués par le service des automobiles pour le contrôle de leur véhicule. Selon le type et l’âge du véhicule, ces invitations trouvent plus ou moins souvent le chemin de la boîte aux lettres. Lors du contrôle des véhicules à moteur, on vérifie, sur mandat du canton, si un véhicule répond encore aux exigences minimales en matière de sécurité routière et de protection de l’environnement. Ce contrôle a lieu la plupart du temps auprès des services des automobiles concernés, mais parfois aussi auprès de garagistes UPSA certifiés ou de centres de contrôle externes tels que ceux gérés par la section Argovie de l’UPSA ou le TCS.

Un contrôle préalable chez le garagiste UPSA avant le véritable contrôle des véhicules à moteur est recommandé afin que le véhicule passe la visite technique du premier coup. Les défauts importants pour la sécurité sont ainsi détectés et peuvent encore être éliminés à temps. Cela permet d’éviter les désagréments d’un éventuel échec au contrôle et le surcroît de travail que représente une visite ultérieure. « Les garagistes peuvent aussi, s’ils le souhaitent, présenter les véhicules directement au service des automobiles local, ce qui évite aux clients de perdre du temps à se rendre au centre de contrôle et à s’occuper des questions administratives », explique Markus Peter, responsable Technique & Environnement de l’UPSA.

Si le contrôle des véhicules à moteur est entrepris de sa propre initiative, il peut arriver que des défauts apparaissent au cours de la visite et qu’ils doivent être corrigés et contrôlés à nouveau ensuite. Selon le type de véhicule et le canton, les détenteurs de véhicules n’ont pas besoin de se rendre une nouvelle fois au service des automobiles pour une confirmation des réparations ou un contrôle ultérieur, mais peuvent également faire effectuer ces procédures par des garagistes agréés. Les entreprises spécialisées confirment au service des automobiles que les défauts ont été réparés en bonne et due forme – les clients reçoivent ensuite par Poste le permis de circulation adapté envoyé par le service des automobiles.

Il est également indispensable de se rendre au service des automobiles en cas d’éventuelles modifications importantes apportées à son propre véhicule, comme par exemple pour des interventions qui influencent les gaz d’échappement, le bruit ou la puissance, ou pour l’installation d’un attelage de remorque. De telles modifications techniques sont soumises à une obligation de contrôle extraordinaire. « Celui qui modifie sa voiture sans la faire contrôler ensuite joue aussi avec sa sécurité et celle des autres usagers de la route », souligne Markus Peter. Là encore, il est important de consulter un spécialiste de l’UPSA avant d’apporter des modifications au véhicule et de se faire informer et conseiller en détail. Lorsqu’il s’agit d’équiper un véhicule d’un dispositif d’attelage, de nombreuses entreprises de l’UPSA proposent, dans le cadre de leur service de réception, d’effectuer le montage et le contrôle directement chez le garagiste.

Légende de la photo : Un contrôle périodique des véhicules est important pour garantir la sécurité de tous les usagers de la route. Photo : Médias de l’UPSA

**De plus amples informations** sont disponibles auprès de Markus Peter, Technique & Environnement UPSA, téléphone 031 307 15 29, e-mail [markus.peter@agvs-upsa.ch](mailto:markus.peter@agvs-upsa.ch) **Coordination:** Serina Danz, Communication & médias UPSA, tél. 031 307 15 43,   
courriel serina.danz@agvs-upsa.ch.

***L’Union professionnelle suisse de l’automobile (UPSA)***

*La branche suisse de l’automobile est constituée d’une multitude de petites structures : fondée en 1927, l’UPSA est aujourd’hui l’association professionnelle et sectorielle des garagistes suisses comptant près de 4 000 petites, moyennes et grandes entreprises, des concessions automobiles ainsi que des établissements indépendants. Les 39 000 collaborateurs des entreprises UPSA – dont 9 000 personnes en formation – vendent, entretiennent et réparent la plus grande partie du parc automobile suisse qui compte environ 6 millions de véhicules.*

** Textes et photos disponibles en téléchargement sur le site** [**www.agvs-upsa.ch**](http://www.agvs-upsa.ch)**, dans la rubrique « Communiqués de presse »**

** Abonnez-vous à la newsletter de l’UPSA :** [**https://www.agvs-upsa.ch/fr/newsletter**](https://www.agvs-upsa.ch/fr/newsletter)

****